Extrait de l'ouvrage :
Le Cameroun et le droit international
Ss la dir. de J.-L. Atangana

EAN : 978-2-233-00735-3
éditions A.Pedone 2014

# LE CAMEROUN ET LE MAINTIEN DE LA PAIX

JACQUES ROGER BOOH BOOH

*Docteur en droit, Ancien Ministre des Relations extérieures,*
*Ancien Représentant spécial du Secrétaire Général des Nations Unies au Rwanda.*

Excellences Messieurs les Ministres,

Monsieur le Gouverneur de la Région de l'Adamaoua,

Monsieur le Recteur de l'Université de Ngaoundéré,

Monsieur le Doyen de la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques de l'Université de Ngaoundéré,

Mesdames et Messieurs les professeurs,

Chers amis panelistes.

Je voudrais d'abord remercier très sincèrement le Comité National des Cinquantenaires et l'Université de Ngaoundéré pour l'aimable invitation qu'ils m'ont adressée d'apporter ma contribution aux travaux de cet important colloque.

Je suis très honoré de pouvoir passer avec les imminents universitaires en sciences juridiques et sciences politiques que vous êtes, cet instant privilégié de réflexion scientifique sur le thème « le Cameroun et le droit international. »

Je ne me sens pas dépaysé ici puisque je partage avec vous cet amour pour les sciences juridiques et politiques.

Docteur d'Etat en droit à l'Université Paris I Panthéon Sorbonne en 1977, Directeur au Ministère des Affaires étrangères, Ambassadeur à Paris, Moscou et ailleurs, Ministre des relations extérieures et Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU au Rwanda, j'ai débuté ma carrière de diplomate en 1965 alors que le Cameroun n'avait pas encore bouclé sa 5e année d'indépendance.

Je suis donc à l'aise de pouvoir évoquer avec vous notre thème du jour, qui porte sur le Cameroun, les organisations internationales et le maintien de la paix. J'ai vécu les problèmes que nous allons traiter ici, tantôt comme exécutant, tantôt comme inspirateur des instructions de la diplomatie camerounaise.

Mon propos sera consacré, comme le programme l'indique, aux rapports entre « les OMP et le Cameroun ».

Afin d'utiliser au mieux le temps qui m'est imparti, je fixerai l'attention des panelistes sur quatre points de repères :

- Le partenariat pour la paix entre l'ONU et le Cameroun tient bien ses promesses ;
- Le Cameroun dans le cercle des décideurs de l'ONU ;

Cet ouvrage est en vente chez votre libraire
et auprès des éditions A.Pedone
13 rue Soufflot 75005 Paris France
tel : + 39 (0) 1 43 54 05 97 - Email : librairie@apedone.net - site : www.pedone.info

Extrait de l'ouvrage :
Le Cameroun et le droit international
Ss la dir. de J.-L. Atangana
EAN : 978-2-233-00735-3
éditions A.Pedone 2014



- Le Cameroun, leader de la coopération pour la paix et la sécurité en Afrique centrale ;
- L'Afrique doit assurer elle-même sa défense et sa sécurité par ses propres moyens.

## I. LE PARTENARIAT POUR LA PAIX ENTRE L'ONU ET LE CAMEROUN TIENT BIEN SES PROMESSES.

Il faut d'abord bien comprendre que les OMP ne sont pas des entités juridiques détachées de l'ONU. Elles sont créées par cette dernière et sont soumises au contrôle régulier du Secrétaire général de l'ONU. Un aperçu préalable sur l'état des relations entre l'ONU et le Cameroun facilitera ensuite le décryptage des rapports entre les OMP et le Cameroun.

En sa qualité d'ancien pupille des Nations Unies, le Cameroun a toujours œuvré pour maintenir les relations entre Yaoundé et New York au beau fixe. L'ONU apporte une assistance multiforme de qualité depuis 1960 au Cameroun pour affermir son indépendance et accélérer son décollage économique.

Comme tous les autres Etats de l'ONU, le Cameroun de son côté s'engage à travailler pour la paix mondiale, à résoudre ses conflits par les voies pacifiques et à exécuter de bonne foi les décisions du Conseil de Sécurité, tendant à maintenir partout la paix et la sécurité internationales.

Il faut cependant relever que le Cameroun a donné longtemps l'impression, du fait de ses pesanteurs politiques post-coloniales, de se contenter d'un « service minimum » pour soigner ses rapports privilégiés avec l'ONU. Il agissait sans doute ainsi, compte tenu de ses moyens diplomatiques limités du moment, et non à cause d'un malentendu politique sérieux avec l'ONU.

En effet, les relations entre l'ONU et le Cameroun ont pris un « coup de froid » dès 1961 lorsque le Cameroun septentrional fût rattaché au Nigéria, au terme d'un plébiscite douteux et fortement contesté par le Cameroun devant la Cour international de Justice et au Conseil de Sécurité.

Le gouvernement s'était surtout ému du peu de soutien apporté à sa cause par le Secrétaire général, le Conseil de tutelle et l'Assemblée Générale de l'ONU qui, dans de telles circonstances, expriment les vues de l'opinion internationale.

Le gouvernement camerounais a proclamé le 1er juin : journée de deuil national, pour marquer la juste indignation de son peuple.

Avec le temps, le Cameroun a tourné la page de ce triste événement qui a cependant laissé des traces dans notre pays, pour privilégier plutôt le développement d'une politique de bon voisinage avec le Nigéria.

Par ailleurs, dès 1960, le gouvernement issu de l'indépendance souffre d'un déficit réel de légitimité. Alors que le pays est encore en voie de « pacification » par l'armée française, les opposants camerounais trouvent dans le contexte de la guerre

Cet ouvrage est en vente chez votre libraire
et auprès des éditions A.Pedone
13 rue Soufflot 75005 Paris France
tel : + 39 (0) 1 43 54 05 97 - Email : librairie@apedone.net - site : www.pedone.info